



Filiation dun enfant né dune femme marié

Par **tgs01**, le **17/08/2014** à **07:03**

Bonjour voila donc ma question j.ai.pas de papiers francais et jattend un enfant dune femme francaise mais cette derniere et encore marié et elle vis pas avec son mari elle a poser le.dossier de divorce moi j.ai.reconnu ce bebe a la mairie avec elle quesque.je.doit faire a la.naissance de cette enfant

Par **tgs01**, le **26/08/2014** à **11:38**

Merci bcp espoire 95 ta reponce vraiment soulager ;-)

Par **tgs01**, le **27/08/2014** à **03:05**

A dacc ta deja passer lexperiance et des coup lenfant prenderas mon nom parsque pendant la declaration de la recimnaissance ma copine a demansder quelle veux que.lenfant prend mon nom jort elle a pas.volu les deux noms acoller et a la naissance elle est pas obliger de venire car tubsais sa va etre dure pour elle je part tt seul avec tt les papier que.j.ai

Par **tgs01**, le **27/08/2014** à **03:05**

A dacc ta deja passer lexperiance et des coup lenfant prenderas mon nom parsque pendant la declaration de la recimnaissance ma copine a demansder quelle veux que.lenfant prend mon

nom jort elle a pas.volu les deux noms acoller et a la naissance elle est pas obliger de venire car tubsais sa va etre dure pour elle je part tt seul avec tt les papier que.j.ai

Par **moisse**, le **27/08/2014** à **10:12**

Tout cela est bien beau, mais en grande partie inexacte ou du moins non vérifiée, car la dame est toujours marié.rnLa présomption de paternité de l'époux doit donc être écartée, tout dépend de l'état juridique de la procédure en séparation et surtout des délais écoulés depuis son lancement.rnEn présence d'une grossesse dans un couple légalement marié, n'importe quel tiers ne peut pas se déclarer comme cela être le père et basta pour la suite.

Par **tgs01**, le **27/08/2014** à **13:28**

Espoire 95 j ai.pas tro comprit mais.la.pies d'identité ont peu pas la faire qu'après la.naissance et du coup pour que.lenfent.prend mon.nom d famille je.croi que.la declaration.de la reconnaissance qont en la fais se la ou lofficier detas civil nous a demander quelle nom vous voulez faire elle a choisie mon nom d famille pour lenfent après je.sais.pas.si.ya des demarches a faire pour lobtenire

Par **tgs01**, le **27/08/2014** à **13:32**

Espoire 95 j ai.pas tro comprit mais.la.pies d'identité ont peu pas la faire qu'après la.naissance et du coup pour que.lenfent.prend mon.nom d famille je.croi que.la declaration.de la reconnaissance qont en la fais se la ou lofficier detas civil nous a demander quelle nom vous voulez faire elle a choisie mon nom d famille pour lenfent après je.sais.pas.si.ya des demarches a faire pour lobtenire

Par **tgs01**, le **27/08/2014** à **13:37**

Moisse merci a vous aussi mais.la paternité dun.mari et ecarté lorsque quelqu reconnu lenfent donc si le mari est au.net est sais très bien que.le.bebe et pas a lui et quil reclame pas lenfent prend mon nom meme si la paternité ne pas acarté legalement et moi elle tombé encainte de moi après sa demande de divorce et une mains courrante comme koi elle vie pas avec lui

Par **tgs01**, le **27/08/2014** à **22:40**

Bien resu espoire la jai.bien comprit le.mieux de se.rensigner a la.mairie aven de lancer la declaration de la naissance merci.bcp espoir

Par **tgs01**, le **27/08/2014 à 23:51**

Bien resu espoire la jai.bien comprit le.mieux de se.rensigner a la.mairie aven de lancer la declaration de la naissance merci.bcp espoir

Par **moisse**, le **28/08/2014 à 09:25**

Bonjour,rn[citation]Moisse ce que vous dites est totalement faux. [/citation]rnHélas non. Vous utilisez des termes sans connaitre leur sens.rn[citation]Mon conjoint a reconnu l'enfant dans mon ventre alors que j'étais toujours mariée,[/citation]rnLe conjoint c'est le mari.rnLe reste ne sont qu'amant, compagnon, copain, voisin...

Par **aguesseau**, le **29/08/2014 à 10:19**

bjr,rnil est connu que le fait que le mari soit le père de l'enfant de son épouse n'est qu'une simple présomption qui peut être combattue par la preuve contraire.rnla reconnaissance anticipée de paternité par le mari est également possible donc dans cette situation il appartient père biologique de faire une action en contestation de paternité devant un tribunal.rnj'ai connu un cas, ou le père biologique de l'enfant d'une femme mariée était le frère du mari.rnle mari a fait une reconnaissance anticipée de paternité.rn/amant de l'épouse a fait une action en contestation de paternité, mais l'analyse biologique n'a pas pu déterminer qui était le père entre les 2 frères.rndonc le mari est resté le père de cet enfant.rnrncdt

Par **moisse**, le **29/08/2014 à 11:30**

Bonjour à tous,rnEn matière juridique il n'y a pas d'assimilation, d'approximation, extrapolation...rn[citation]Dans l'usage de la langue française de nos jours, l'expression conjoint peut etre assimilé à concubin au sein des administrations. J'ai déjà eu ce débat sur ce même site. rn[/citation]rnVous pouvez avoir ce débat des dizaines de fois, le seul conjoint est celui uni par les liens du mariage civil.rnPour le PACS on indique "compagnon" et pour le reste concubin notoire ou amant discret.rn[citation] je parle de mon propre parcours qui date d'il y a moins d'un an. J'étais alors encore mariée suite à un divorce long,[/citation]rnJ'ai indiqué dans un précédent message la chronologie de la procédure de divorce et ses conséquences différentes selon les étapes.

Par **tgs01**, le **29/08/2014 à 12:52**

Espoire se que.vous dites se le meme que mon avocate ma dis don merci

Par **tgs01**, le **29/08/2014** à **22:28**

Merci espoire le tgs a bien resu et t remercier bcp rnbonne soiré